



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité : IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 21-559 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.....	4
Décret exécutif n° 22-41 du 13 Jomada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 modifiant le décret exécutif n° 19-336 du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés.....	6

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin à des fonctions à la direction générale du domaine national au ministère des finances.....	6
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du contrôleur général des finances à l'inspection générale des finances au ministère des finances.....	6
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin à des fonctions à l'inspection générale des finances au ministère des finances.....	6
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales.....	6
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur général des mines à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur général des équipements publics au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination à la direction générale du domaine national au ministère des finances.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur général des mines au ministère de l'énergie et des mines.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur du centre de recherche en mécanique.....	7
Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination à la Cour des comptes.....	8
Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'agence spatiale algérienne.....	8
Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de la programmation et suivi budgétaires dans certaines wilayas.....	8
Décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.....	8
Décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.....	8
Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources humaines, de la formation et de la réglementation au ministère de la jeunesse et des sports.....	8
Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué au commerce à la circonscription administrative de Timimoun.....	8

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des travaux publics dans certaines wilayas.....	8
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Alger (E.G.S.A - Alger).....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère des ressources en eau.....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de directeurs de la programmation et suivi budgétaires dans certaines wilayas.....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur des affaires religieuses et des wakfs à la wilaya de Bouira.....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de secrétaires généraux d'universités.....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur du développement technologique et de l'innovation à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.....	9
Décrets exécutifs du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de vice-recteurs d'universités.....	9
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie « Houari Boumediène ».....	10
Décrets exécutifs du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de doyens de facultés aux universités.....	10
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination à l'université de Tissemsilt.....	10
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination à l'université de Ghardaïa.....	10
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur du commerce à la wilaya de Timimoun.....	10
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de directeurs des travaux publics dans certaines wilayas.....	10
Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique.....	10

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 2 Joumada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant désignation du directeur de l'hôpital mixte de Laghouat.....	11
Arrêté interministériel du 2 Joumada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant désignation du sous-directeur des activités médicales de l'hôpital mixte de Laghouat.....	11

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des universités.....	11
Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021 modifiant l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des centres universitaires.....	30

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-559 du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Jomada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-02 du 18 Jomada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre des affaires étrangères ;

Décète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de six cent trente-six millions de dinars (636.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de six cent trente-six millions de dinars (636.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

ETAT ANNEXE « A »

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	17.000.000
	Total de la 4ème partie.....	17.000.000
	Total du titre III.....	17.000.000
	Total de la sous-section I.....	17.000.000
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	177.000.000
	Total de la 1ère partie.....	177.000.000

ETAT ANNEXE « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-13	Services à l'étranger – Sécurité sociale	442.000.000
	Total de la 3ème partie.....	442.000.000
	Total du titre III.....	619.000.000
	Total de la sous-section II.....	619.000.000
	Total de la section I.....	636.000.000
	Total des crédits annulés.....	636.000.000

ETAT ANNEXE « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences internationales.....	17.000.000
	Total de la 7ème partie.....	17.000.000
	Total du titre III.....	17.000.000
	Total de la sous-section I.....	17.000.000
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services à l'étranger – Traitements d'activités.....	13.000.000
31-12	Services à l'étranger – Indemnités et allocations diverses.....	606.000.000
	Total de la 1ère partie.....	619.000.000
	Total du titre III.....	619.000.000
	Total de la sous-section II.....	619.000.000
	Total de la section I.....	636.000.000
	Total des crédits ouverts.....	636.000.000

Décret exécutif n° 22-41 du 13 Jomada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 modifiant le décret exécutif n° 19-336 du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 19-336 du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés ;

Décrète :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 19-336 du 11 Rabie Ethani 1441 correspondant au 8 décembre 2019 portant intégration des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des diplômés, sont modifiées comme suit :

« Art. 3. — L'intégration des bénéficiaires cités à l'article 2 ci-dessus, s'étale sur les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 et s'effectue sur les postes budgétaires réservés à cet effet ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Jomada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin à des fonctions à la direction générale du domaine national au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions à la direction générale du domaine national au ministère des finances, exercées par MM. :

- Redouane Khalfaoui, directeur des domaines ;
 - Hamid Ibsaïne, sous-directeur des opérations immobilières ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du contrôleur général des finances à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de contrôleur général des finances chargé du contrôle, de l'audit, de l'évaluation et de l'expertise des entités relevant des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'éducation et de la formation, de la santé, des affaires sociales et de la solidarité nationale, de la culture, de la communication, des affaires religieuses, de la jeunesse et des sports, des moudjahidine, du travail et de l'emploi à l'inspection générale des finances au ministère des finances, exercées par M. Lies Khelifati, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin à des fonctions à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions à l'inspection générale des finances au ministère des finances, exercées par Mmes. :

- Farida Ghezali, directrice d'études ;
- Latifa Chalah, chargée d'inspection ;

admisses à la retraite.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des opérations électorales à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales, exercées par M. Farid Chahitelma, appelé à réintégrer son grade d'origine.

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de l'hygiène du milieu à la direction générale des collectivités locales au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, exercées par Mme. Hizia Rechachoua, sur sa demande.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur général des mines à l'ex-ministère de l'industrie et des mines.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur général des mines à l'ex-ministère de l'industrie et des mines, exercées par M. Mourad Hanifi, appelé à exercer une autre fonction.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur général des équipements publics au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur général des équipements publics au ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, exercées par M. Yacine Hammouche.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur général à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur général à l'ex-ministère du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, exercées par M. Abdelkader Gouti, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination à la direction générale du domaine national au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, sont nommés à la direction générale du domaine national au ministère des finances MM. :

— Redouane Khalfaoui, directeur de la gestion domaniale ;

— Hamid Ibsaïne, directeur de la valorisation du domaine de l'Etat ;

— Mouloud Merazka, directeur de la conservation foncière.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur général des mines au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, M. Mourad Hanifi est nommé directeur général des mines au ministère de l'énergie et des mines.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur général de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, M. Merouane Chabane est nommé directeur général de l'agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.



Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination du directeur du centre de recherche en mécanique.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, M. Hadj Mohamed Benia est nommé directeur du centre de recherche en mécanique.

Décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant nomination à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, sont nommés à la Cour des comptes MM. :

- Abdelatif Aziez, président de chambre ;
- M'Barek Berhail Boudouda, président de section ;
- Touhami Khelladi, président de section ;
- Hocine Sekhri, président de section.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'agence spatiale algérienne.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études chargé de la coordination et de la liaison avec les institutions à l'agence spatiale algérienne, exercées par M. Karim Houari, appelé à exercer une autre fonction.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de la programmation et suivi budgétaires dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la programmation et suivi budgétaires aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Mourad Messaadia, à la wilaya de Béjaïa ;
 - Samir Azeb, à la wilaya de Tamenghasset ;
 - Abdelkrim Tadjeddine, à la wilaya de Tlemcen ;
 - Djamel Eddine Hami, à la wilaya de Tiaret ;
 - Ali Kouba, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
 - Mouad Boucheffa, à la wilaya de Jijel ;
 - Abdelkrim Kebir, à la wilaya de Mascara ;
 - Saïd Kohil, à la wilaya de Boumerdès ;
 - Abdelhalim Foul, à la wilaya de Tissemsilt ;
 - Abdelkrim Djerroune, à la wilaya de Khenchela ;
 - Kaddour Ouddak, à la wilaya de Aïn Defla ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Bordj Bou Arréridj.

Par décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Bordj Bou Arréridj, exercées par M. Mouloud Merazka, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Par décret exécutif du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables, exercées par M. Merouane Chabane, appelé à exercer une autre fonction.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des ressources humaines, de la formation et de la réglementation au ministère de la jeunesse et des sports.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des ressources humaines, de la formation et de la réglementation au ministère de la jeunesse et des sports, exercées par M. Boualem Bellil.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué au commerce à la circonscription administrative de Timimoun.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué au commerce à la circonscription administrative de Timimoun, exercées par M. Abdeldjebbar Zaïem, appelé à exercer une autre fonction.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des travaux publics dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs des travaux publics aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Brahim Chenine, à la wilaya de Laghouat ;
 - Naman Somaâ, à la wilaya d'Illizi ;
 - Ali Teggat, à la wilaya de Ghardaïa ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Alger (E.G.S.A - Alger).

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'établissement de gestion des services aéroportuaires d'Alger (E.G.S.A - Alger), exercées par M. Mohamed Ouadia, admis à la retraite.



Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère des ressources en eau.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la coopération à l'ex-ministère des ressources en eau, exercées par Mme. Hassina Boudedja, appelée à exercer une autre fonction.



Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de directeurs de la programmation et suivi budgétaires dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés directeurs de la programmation et suivi budgétaires aux wilayas suivantes MM. :

- Saïd Kohil, à la wilaya d'Adrar ;
- Ali Kouba, à la wilaya de Béjaïa ;
- Abdelkrim Tadjeddine, à la wilaya de Tiaret ;
- Abdelkrim Djermoune, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Samir Azeb, à la wilaya de Jijel ;
- Mourad Messaadia, à la wilaya de Mascara ;
- Abdelhalim Foul, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Abdelkrim Kebir, à la wilaya de Boumerdès ;
- Kaddour Ouddak, à la wilaya d'El Tarf ;
- Djamel Eddine Hami, à la wilaya de Tissemsilt ;
- Mouad Boucheffa, à la wilaya de Khenchela.



Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur des affaires religieuses et des wakfs à la wilaya de Bouira.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Aïssa Bouaïcha est nommé directeur des affaires religieuses et des wakfs à la wilaya de Bouira.

Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de secrétaires généraux d'universités.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés secrétaires généraux aux universités suivantes, MM. :

- Samir Bendjeddou, à l'université de Tébessa ;
- Kamel Kessous, à l'université de Annaba.



Décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur du développement technologique et de l'innovation à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Djilali Tassalit est nommé directeur du développement technologique et de l'innovation à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Décrets exécutifs du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de vice-recteurs d'universités.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Farid Dahmoune est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation à l'université de Bouira.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Bachir Sadi est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation à l'université de Tizi Ouzou.

Par décret exécutif du 25 Joumada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Lakhdar Mazouz est nommé vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation à l'université de Djelfa.

Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie « Houari Boumediène ».

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie « Houari Boumediène », MM. :

- Nouredine Moussaoui, faculté de physique ;
- Belaid Bouzouane, faculté de génie mécanique et de génie des procédés ;
- Ammar Nechnech, faculté de génie civil.



Décrets exécutifs du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de doyens de facultés aux universités.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Mohamed Gherdi est nommé doyen de la faculté des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion à l'université de Blida 2.



Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Ali Zaoui est nommé doyen de la faculté des sciences exactes à l'université de Sidi Bel Abbès.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination à l'université de Tissemsilt.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés à l'université de Tissemsilt, MM. :

- Mohamed Bouras, vice-recteur chargé de la formation supérieure, la formation continue et les diplômes ;
- Djilali Logab, vice-recteur chargé de l'animation et la promotion de la recherche scientifique, les relations extérieures et la coopération ;

— Ahmed El-Amine Ouadeh, vice-recteur chargé du développement, la prospective et l'orientation ;

— Mohammed Baghdad, doyen de la faculté des sciences et de la technologie ;

— Mohamed Gharbi, doyen de la faculté de droit.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination à l'université de Ghardaïa.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés à l'université de Ghardaïa, MM. :

— Hocine Chenini, vice-recteur chargé du développement, la prospective et l'orientation ;

— Radhwane Sadouni, doyen de la faculté des sciences de la technologie.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination du directeur du commerce à la wilaya de Timimoun.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, M. Abdeldjebbar Zaiem est nommé directeur du commerce à la wilaya de Timimoun.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination de directeurs des travaux publics dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, sont nommés directeurs des travaux publics aux wilayas suivantes, MM. :

— Naman Soma, à la wilaya de Laghouat ;

— Ali Teggat, à la wilaya de Biskra ;

— Brahim Chenine, à la wilaya de Ghardaïa.



Décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination d'une chargée d'études et de synthèse au ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique.

Par décret exécutif du 25 Jomada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, Mme. Hassina Boudedja est nommée chargée d'études et de synthèse au ministère des ressources en eau et de la sécurité hydrique.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant désignation du directeur de l'hôpital mixte de Laghouat.

Par arrêté interministériel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, M. Malik Mokhtari, est désigné, à compter du 19 décembre 2021, directeur de l'hôpital mixte de Laghouat.



Arrêté interministériel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022 portant désignation du sous-directeur des activités médicales de l'hôpital mixte de Laghouat.

Par arrêté interministériel du 2 Jomada Ethania 1443 correspondant au 5 janvier 2022, M. Sofiane Kassour, est désigné, à compter du 19 décembre 2021, sous-directeur des activités médicales de l'hôpital mixte de Laghouat.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des universités.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Jomada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des universités ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, susvisé, sont modifiées et complétées, comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents concernés exerçant au titre des universités, conformément au tableau en annexe ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021.

Le ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche
scientifique

Le ministre
des finances

Abdelbaki BENZIANE Aïmene
BENABDERRAHMANE

Pour le Premier ministre et par délégation,

*le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

TABLEAU ANNEXE

Effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des universités

Etablissements	Postes de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
		1			2	3			4	5			6	7		
		Point indiciaire		200			219	240			263	288				315
TOTAUX	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	6448	711	6822	276	547	202	101	6	570	45	1694	7	312	17741
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL GENERAL		6448	711	6822	276	547	202	101	6	570	45	1694	7	312	17741	

TABLEAU ANNEXE (suite)

Répartition des effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des universités

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Alger 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	211	—	340	6	1	—	1	—	—	—	36	—	4	599
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			211	—	340	6	1	—	1	—	—	—	36	—	4
Alger 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	40	—	278	6	—	—	—	—	—	—	5	—	2	331
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			40	—	278	6	—	—	—	—	—	—	5	—	2
Alger 3	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	40	—	416	3	18	3	—	—	—	1	4	—	—	485
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			40	—	416	3	18	3	—	—	—	1	4	—	—
Oran 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	136	—	206	5	5	2	—	2	1	—	41	—	7	405
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			136	—	206	5	5	2	—	2	1	—	41	—	7

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Oran 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	45	—	98	7	13	1	—	—	3	—	3	—	—	170
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		45	—	98	7	13	1	—	—	3	—	3	—	—	170
Constantine 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	221	—	159	8	9	—	24	—	9	—	7	—	—	437
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		221	—	159	8	9	—	24	—	9	—	7	—	—	437
Constantine 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	73	—	114	2	5	4	10	—	10	—	—	—	2	220
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		73	—	114	2	5	4	10	—	10	—	—	—	2	220

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Constantine 3	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	46	4	90	6	8	1	1	1	3	4	14	—	3	181
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			46	4	90	6	8	1	1	1	3	4	14	—	3
Annaba	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	196	194	432	18	—	—	43	—	—	24	38	—	9	954
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			196	194	432	18	—	—	43	—	—	24	38	—	9
Sciences et technologie Mohamed Boudiaf - Oran	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	88	34	63	—	25	7	—	—	—	—	37	—	4	258
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			88	34	63	—	25	7	—	—	—	—	37	—	4

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Sciences et technologie Houari Boumediène - Alger	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	370	—	308	14	9	—	—	—	—	—	46	—	1	748	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			370	—	308	14	9	—	—	—	—	—	46	—	1	748
Sciences islamiques - Emir Abdelkader - Constantine	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	62	—	25	5	2	5	—	—	4	6	13	—	7	129	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			62	—	25	5	2	5	—	—	4	6	13	—	7	129
Tizi Ouzou	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	134	—	221	—	31	10	—	1	23	—	60	—	19	499	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			134	—	221	—	31	10	—	1	23	—	60	—	19	499

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Blida 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	248	—	113	12	7	2	—	—	23	—	77	—	16	498
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			248	—	113	12	7	2	—	—	23	—	77	—	16
Blida 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	155	—	71	13	10	2	—	—	24	—	25	—	12	312
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			155	—	71	13	10	2	—	—	24	—	25	—	12
Batna 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	140	—	172	5	15	—	—	—	8	—	24	—	1	365
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			140	—	172	5	15	—	—	—	8	—	24	—	1

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Batna 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	52	—	50	4	11	1	—	—	11	—	7	—	—	136
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			52	—	50	4	11	1	—	—	11	—	7	—	—
Sétif 1	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	112	—	161	13	—	—	—	—	42	—	75	—	2	405
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			112	—	161	13	—	—	—	—	42	—	75	—	2
Sétif 2	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	67	—	62	9	—	3	—	—	26	—	39	—	4	210
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			67	—	62	9	—	3	—	—	26	—	39	—	4
Tlemcen	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	309	—	356	4	29	16	—	—	17	—	73	1	22	827
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			309	—	356	4	29	16	—	—	17	—	73	1	22

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Sidi Bel Abbès	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	119	87	529	4	5	9	—	—	23	—	40	1	9	826
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		119	87	529	4	5	9	—	—	23	—	40	1	9	826
Biskra	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	166	—	49	5	3	1	—	—	41	—	69	—	6	340
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		166	—	49	5	3	1	—	—	41	—	69	—	6	340
Mostaganem	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	134	—	100	6	6	1	—	—	6	—	70	—	14	337
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		134	—	100	6	6	1	—	—	6	—	70	—	14	337

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Boumerdès	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	155	—	112	12	—	—	—	—	22	—	158	—	20	479
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		155	—	112	12	—	—	—	—	22	—	158	—	20	479
Béjaïa	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	149	—	133	4	—	9	—	—	11	—	38	—	3	347
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		149	—	133	4	—	9	—	—	11	—	38	—	3	347
Adrar	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	149	5	123	1	1	6	—	—	24	—	9	—	—	318
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		149	5	123	1	1	6	—	—	24	—	9	—	—	318

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Ouargla	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	176	—	140	7	32	—	—	—	—	—	18	—	—	373
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		176	—	140	7	32	—	—	—	—	—	—	18	—	—
Chlef	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	283	—	64	—	39	16	—	—	17	—	31	—	4	454
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		283	—	64	—	39	16	—	—	17	—	—	31	—	4
Laghouat	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	40	210	27	—	5	8	—	—	13	2	7	—	17	329
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		40	210	27	—	5	8	—	—	13	2	7	—	17	329

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Tiaret	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	117	—	130	—	18	14	—	—	11	—	49	—	17	356	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			117	—	130	—	18	14	—	—	11	—	49	—	17	356
Skikda	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	197	3	98	—	14	11	—	—	7	—	44	—	5	379	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			197	3	98	—	14	11	—	—	7	—	44	—	5	379
Guelma	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	141	—	20	2	1	8	—	—	27	—	56	—	12	267	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			141	—	20	2	1	8	—	—	27	—	56	—	12	267

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Jijel	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	76	43	175	8	5	2	—	—	18	—	8	—	3	338
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			76	43	175	8	5	2	—	—	18	—	8	—	3
M'Sila	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	292	—	102	16	37	—	—	—	24	—	45	—	20	536
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			292	—	102	16	37	—	—	—	24	—	45	—	20
Saïda	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	65	16	137	3	5	5	—	—	7	—	27	—	1	266
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			65	16	137	3	5	5	—	—	7	—	27	—	1

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Oum El Bouaghi	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	103	—	55	5	13	2	—	—	—	—	35	—	5	218
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		103	—	55	5	13	2	—	—	—	—	35	—	5	218
Tébessa	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	136	—	80	5	7	5	—	—	6	—	67	—	16	322
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		136	—	80	5	7	5	—	—	6	—	67	—	16	322
Djelfa	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	105	8	119	6	35	—	—	—	2	—	6	—	1	282
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		105	8	119	6	35	—	—	—	2	—	6	—	1	282

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Mascara	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	169	—	52	—	35	10	—	—	8	—	72	—	8	354	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			169	—	52	—	35	10	—	—	8	—	72	—	8	354
Béchar	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	109	10	87	4	19	2	—	—	17	—	18	2	1	269	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			109	10	87	4	19	2	—	—	17	—	18	2	1	269
Médéa	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	75	—	153	8	—	—	—	—	5	—	15	—	2	258	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			75	—	153	8	—	—	—	—	5	—	15	—	2	258

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Souk Ahras	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	88	20	71	8	10	1	—	—	—	—	8	—	1	207
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		88	20	71	8	10	1	—	—	—	—	8	—	1	207
El Oued	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	107	—	66	—	—	3	—	—	7	—	58	—	4	245
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		107	—	66	—	—	3	—	—	7	—	58	—	4	245
Khenchela	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	96	10	57	4	2	—	—	—	4	—	6	—	4	183
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		96	10	57	4	2	—	—	—	4	—	6	—	4	183

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Bordj Bou Arréridj	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	57	8	65	8	11	—	14	—	3	—	5	—	1	172
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		57	8	65	8	11	—	14	—	3	—	5	—	1	172
Khemis Miliana	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	67	32	43	—	11	5	—	—	6	—	50	—	2	216
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		67	32	43	—	11	5	—	—	6	—	50	—	2	216
El Tarf	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	49	4	49	8	—	—	4	—	18	—	—	—	—	132
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)		49	4	49	8	—	—	4	—	18	—	—	—	—	132

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Ghardaïa	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	61	9	70	1	3	5	2	—	13	1	5	1	1	172
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			61	9	70	1	3	5	2	—	13	1	5	1	1
Bouira	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	53	11	65	3	1	11	—	1	9	—	21	—	9	184
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			53	11	65	3	1	11	—	1	9	—	21	—	9
Tamenghasset	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	58	—	45	3	7	4	—	—	6	—	3	1	—	127
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			58	—	45	3	7	4	—	—	6	—	3	1	—

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7	
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348	
Tissemsilt	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	29	—	20	2	5	2	2	—	10	2	24	—	9	105
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			29	—	20	2	5	2	2	—	10	2	24	—	9
Relizane	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	62	—	26	3	10	2	—	1	1	—	5	—	1	111
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			62	—	26	3	10	2	—	1	1	—	5	—	1
Ain Témouchent	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	20	3	25	—	9	3	—	—	—	5	3	1	1	70
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			20	3	25	—	9	3	—	—	—	5	3	1	1

Arrêté interministériel du 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021 modifiant l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des centres universitaires.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 19-370 du Aouel Jomada El Oula 1441 correspondant au 28 décembre 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des centres universitaires ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 30 Jomada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 susvisé, sont modifiées comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents concernés exerçant au titre des centres universitaires, conformément au tableau en annexe ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Chaoual 1442 correspondant au 9 juin 2021.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Le ministre des finances

Abdelbaki BENZIANE

Aïmene BENABDERRAHMANE

Pour le Premier ministre et par délégation,

*le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

TABLEAU ANNEXE

Effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des centres universitaires

Etablissements	Postes de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
		1			2	3			4	5			6	7		
		200			219	240			263	288			315	348		
TOTAUX	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	218	15	192	22	21	3	2	—	33	—	12	4	3	525
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL GENERAL		218	15	192	22	21	3	2	—	33	—	12	4	3	525	

TABLEAU ANNEXE (suite)

Répartition des effectifs des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des centres universitaires

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Mila	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	31	—	52	5	2	—	—	—	—	—	—	—	—	90	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			31	—	52	5	2	—	—	—	—	—	—	—	—	90
Naâma	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	41	—	27	4	—	—	—	—	7	—	—	—	—	79	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			41	—	27	4	—	—	—	—	7	—	—	—	—	79
El Bayadh	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	58	—	3	3	—	—	—	—	10	—	—	—	—	74	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			58	—	3	3	—	—	—	—	10	—	—	—	—	74

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Tipaza	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	31	6	17	3	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			31	6	17	3	12	—	—	—	—	—	—	—	—	69
Aflou	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	2	8	17	—	—	3	—	—	4	—	—	4	1	39	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			2	8	17	—	—	3	—	—	4	—	—	4	1	39
Barika	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	6	—	10	3	—	—	—	—	9	—	6	—	—	34	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			6	—	10	3	—	—	—	—	9	—	6	—	—	34
Maghnia	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	12	—	29	1	—	—	—	—	3	—	1	—	2	48	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			12	—	29	1	—	—	—	—	3	—	1	—	2	48

TABLEAU ANNEXE (suite)

Etablissements	Postes de travail		Ouvrier professionnel de niveau 1	Agent de service de niveau 1	Gardien	Conducteur d'automobile de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 2	Agent de service de niveau 2	Conducteur d'automobile de niveau 3	Ouvrier professionnel de niveau 3	Agent de service de niveau 3	Agent de prévention de niveau 1	Ouvrier professionnel de niveau 4	Agent de prévention de niveau 2	Total	
	Catégorie		1			2	3			4	5			6	7		
	Point indiciaire		200			219	240			263	288			315	348		
Tindouf	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	30	—	27	2	6	—	2	—	—	—	5	—	—	72	
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Contrat à durée déterminée (2)	à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Effectif (1+2)			30	—	27	2	6	—	2	—	—	—	5	—	—	72
	Illizi	Contrat à durée indéterminée (1)	à temps plein	7	1	10	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	20
à temps partiel			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrat à durée déterminée (2)		à temps plein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		à temps partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effectif (1+2)			7	1	10	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	20	